

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 28 septembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mmes Germaine HACALA, Agnès GIACOMETTI, Claire d'ELBEE, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, , Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, Isabelle LE BARS-FAURISSON, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme M.-Hélène GOYA à M. BERCETCHE
M. Michel LARRETCHÉ à Mme RAGOZIN
M. Didier PICOT à M. Pascal MARTIN

Absent :

M. Beñat ELIZONDO.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Transfert de bail de M. ARBIDE Michel

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'elle a été saisie par Monsieur Michel ARBIDE demeurant Lizarguibel à Urrugne, d'une demande de transfert de bail portant sur la parcelle communale cadastrée Section CB n° 21 pour une superficie de 3 ha.

En effet, Monsieur Michel ARBIDE souhaite céder son exploitation agricole à son fils Iñaki ARBIDE demeurant à la même adresse.

Vu l'avis favorable de la Commission des Biens Communaux du 18 septembre 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de transférer le bail dont est bénéficiaire Monsieur Michel ARBIDE sur la parcelle communale cadastrée Section CB n° 21 pour une superficie de 3 ha, au bénéfice de Monsieur Iñaki ARBIDE.

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :